

Le défi des actifs intangibles

Pour valoriser leurs biens immatériels, les entreprises doivent défendre leur propriété intellectuelle

Par Marc Auxenfans

Luxembourg. Relations humaines, suivi des clients, des actionnaires et des fournisseurs, R&D, brevets, logiciels, processus organisationnels... Les actifs immatériels représentent aujourd'hui jusqu'à 90 % du capital des entreprises. Au point de former désormais la richesse première de secteurs tels que les cosmétiques et l'hygiène personnelle, l'aérospatial et la défense, l'agroalimentaire et évidemment l'Internet et l'informatique. Dans l'industrie ils constituent déjà environ 40 % de la valeur totale des bilans. Longtemps ignorées, ces composantes non monétaires du patrimoine des sociétés supplantent de loin les traditionnels actifs financiers (titres, contrats, créances, cryptomonnaies...) et matériels (immeuble, machine-outil, PC, mobilier de bureau, véhicules) des sociétés.

Source de croissance

Le phénomène n'est certes pas nouveau. Mais il s'accélère dès la fin des années 1990, avec l'émergence des nouvelles technologies de l'information et de la communication, la mondialisation accrue des échanges de services, ou encore la dématérialisation de l'économie. Pour la Chambre de Commerce du Luxembourg, qui y consacre son dernier bulletin économique, ces actifs immatériels sont devenus des incontournables facteurs de démarcation vis-à-vis de la concurrence et une source de croissance. C'est l'avènement d'une «économie du savoir», explique le document de 115 pages. Cette dématérialisation bouleverse les modèles d'affaires des entités économiques, et constitue pour ces dernières un véritable changement de paradigme. «Le passage d'une économie matérielle à une économie immatérielle nécessite une adaptation des méthodes et modèles, et doit inciter les décideurs à repenser leurs anciens cadres d'action publique, pour les adapter à un monde où primait le capital physique», précise Carlo Thelen, le directeur de la Chambre de Commerce du Luxembourg. «Gérer cette transi-



La R&D, les brevets, et les logiciels constituent le patrimoine immatériel des entreprises. Photo: Shutterstock



Pour Christel Chatelain, la contrefaçon coûte 376 emplois par an au Luxembourg. Photo: Steve Eastwood

● *Faire vivre sa propriété, c'est aussi la défendre.*

tion représente donc un défi de taille».

Défendre la propriété intellectuelle

Aussi, pour Christel Chatelain, Economic Affairs Lead à la Chambre de Commerce et auteure du bulletin économique, les entrepreneurs se doivent de protéger et de mettre en œuvre une stratégie adéquate de gestion de leurs actifs, pour en tirer tous les avantages possibles. Aussi, la démarche doit avant tout passer par une protection de leur propriété intellectuelle. Dans cette optique, C. Chatelain émet trois recommandations à l'adresse des entreprises. La première: veiller à être propriétaires de la propriété intellectuelle utilisée, et ce afin de ne pas se rendre coupables de contrefaçon. «De nombreux exemples de litiges prouvent que la titularité n'est pas automatique et que contractualiser la cession des droits est indispensable», rappelle la cheffe des affaires économiques de la Chambre de Commerce. Les entrepreneurs doivent en outre «avoir une connaissance parfaite de leur portfolio de droits de propriété intellectuelle, afin de le

gérer efficacement». Elles doivent enfin défendre leurs droits de propriété intellectuelle contre la contrefaçon, par le biais de veilles des marchés par exemple, et agir dans les cinq ans à partir de la constatation des faits.

90 millions de pertes par an

«Faire vivre sa propriété, c'est aussi la défendre», insiste Christel Chatelain, qui note que les entreprises luxembourgeoises ont enregistré 90 millions d'euros de pertes de ventes annuelles dues à la contrefaçon en 2015, pour un total de 376 emplois perdus. Les secteurs les plus touchés sont le vestimentaire (44 millions d'euros), les cosmétiques (18 millions d'euros), et les vins et spiritueux (9 millions d'euros). Aussi, pour assister les PME dans les démarches de protection de leur propriété industrielle, la brochure contient en outre un guide pratique sur les formalités à suivre et les organismes à contacter. La publication «Actifs immatériels et propriété intellectuelle, prospérer dans un monde immatériel» est disponible sur le site de la Chambre de Commerce du Luxembourg: www.cc.lu.